

Valais

Autor(en): **Mangisch, Maurice**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **26 (1935)**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-112276>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

15 ans. Une exception avait été accordée aux élèves qui à 14 ans commençaient leur apprentissage et devaient fréquenter les cours professionnels : mais le Grand Conseil, en vue de diminuer le nombre des apprentis, décida l'année passée, l'application rigoureuse de l'art. 53. Plus de 700 élèves de 14 à 15 ans furent alors soustraits à l'apprentissage et obligés de fréquenter l'école primaire : ce qui entraîna la création d'une quinzaine de classes primaires supérieures. La question est portée maintenant devant le Grand Conseil sous une autre forme : on propose de retarder de 6 à 7 ans le commencement de la scolarité, laquelle se terminerai t alors pour tous à l'âge de 15 ans. Une décision n'a pas encore été prise.

Notre autorité législative, le 17 janvier de cette année, a accordé aux instituteurs une augmentation de 300 fr. sur le maximum de leur *traitement*, et a prolongé de 2 à 3 mois le traitement en cas de maladie ou de service militaire obligatoire. La même décision législative accorde une indemnité de 50 fr. par an pour chaque enfant de moins de 18 ans aux maîtres et aux maîtresses dont le conjoint n'est pas un employé à traitement fixe.

Augusto-Ugo TARABORI.

Valais.

Malgré la crise, son cortège de soucis et de restrictions, notre vie scolaire suit un cours normal qui, sans rien offrir de saillant au chroniqueur, n'est point dépourvue d'intérêt. Chefs et subordonnés, maîtres et élèves collaborent de leur mieux à féconder le noble champ du savoir. Point d'innovation osée ni de hardiesse dans les réformes, mais un soin constant de perfectionner, avec moins de ressources que de dévouement, les institutions et les instruments de travail qui ont fait leurs preuves. D'ailleurs, le respect du passé et la conservation du patrimoine acquis sont à l'origine de toute saine évolution, à la base de tout progrès durable.

En fait de *manuels*, on a remanié le Livre de lecture des cours moyen et supérieur ainsi que la Grammaire française ; un manuel de Calcul oral a paru et une Méthode de dessin est sur le point d'être adoptée. Les cours complémentaires allemands se sont enrichis de trois livres nouveaux : hygiène, comptabilité et instruction civique. Cette dernière est l'œuvre de M. l'avocat D^r Ebener, greffier au Tribunal cantonal.

Voici encore le *Plan d'études des Ecoles normales* des deux langues, revu en 1929, mis à l'essai pendant quatre ans et fort bien adapté au double but de l'enseignement : 1° donner aux élèves une formation générale ; 2° cultiver chez eux les habitudes intellectuelles et morales qui sont exigées de la part d'un instituteur. La brochure imprimée fixe le programme fondamental soit la somme moyenne des connaissances que tous les élèves doivent acquérir et s'assimiler dans chaque classe, pour profiter de l'enseignement de l'année suivante. Sur ce programme fondamental se base le programme développé, souple, vivant, pourrions-nous dire, qui varie suivant le niveau intellectuel de la classe, les conditions régionales et la personnalité du professeur. Une nouvelle branche, la sociologie, est introduite, en conformité des résolutions votées dans les conférences régionales de 1932 sur le rôle social du maître. Embrassant l'étude de la société familiale, de la société professionnelle, de la société civile et de la société religieuse, elle doit initier les normaliens à la compréhension des faits sociaux, leur montrer particulièrement l'état social du Valais et de la Suisse et l'aspect caractéristique de notre vie agricole, industrielle et publique. Cet enseignement comble une lacune et, bien donné, il produira des fruits, surtout à une époque comme la nôtre où les questions économiques et sociales dominant la politique des Etats, et où l'on voit les théories les plus effarantes se donner libre cours. La base de l'étude de la sociologie est la doctrine sociale de l'Eglise exposée dans les Encycliques pontificales.

L'Ordonnance de 1929 fixant les obligations *des médecins scolaires* a été simplifiée par mesure d'économie. Jusqu'ici, chaque année, tous les élèves étaient examinés ; à l'avenir seuls seront soumis à la visite médicale les élèves de 1^{re}, 3^e, 5^e et 7^e année d'école primaire ; ceux de première année des Cours complémentaires et professionnels, des écoles ménagères, normales, commerciales et industrielles, et les étudiants de 1^{re} et de 5^e littéraire des collèges classiques. En outre, le médecin procédera, tous les deux ans, à une visite approfondie du corps enseignant.

« Les problèmes actuels de la *protection de la nature en Valais* et les Méthodes pratiques pour enseigner cette protection dans les écoles primaires valaisannes » furent le thème des *Conférences régionales* des instituteurs. Il fournit ample matière à des considérations générales sur les beautés naturelles du Valais, alors qu'on eût désiré plus de moyens pratiques, précis, concrets, vécus pour inculquer aux élèves le respect de ce riche patrimoine.

Que faut-il protéger ? La flore valaisanne, la plus variée en Suisse. Il faut donc condamner la cueillette en masse des espèces les plus intéressantes, car elle affaiblit les plantes et les menace de destruction. D'ailleurs, enlevées de leur milieu naturel, les fleurs perdent de leur beauté et de leur grâce, bien qu'une gerbe alpine puisse chanter, même dans un intérieur, une strophe lumineuse du poème de la montagne ! N'abusons pas de la récolte de certaines espèces médicinales, quoique la Providence, en les dotant de telles vertus, ait voulu ménager un soulagement à nos maux ! Combien d'arbres magnifiques : châtaigniers, peupliers, mélèzes, arolles, etc., sollicitent aussi notre bienveillance contre la spéculation et les progrès de l'agriculture ! La protection de la flore apparaît donc comme un problème des plus complexes où il faut se garder de tout excès, car en voulant protéger trop de plantes, on n'en protège effectivement aucune. Peut-être serait-il opportun de reviser l'arrêté protecteur du 2 mars 1920, qui limite ou interdit complètement l'arrachage de certaines plantes ainsi que la cueillette en masse d'espèces déterminées. Dans tous les cas apprenons la modération à nos enfants lorsqu'au cours de leurs promenades, ils cueillent les gentilles fleurs dont ils se séparent à regret et qu'ils voudraient emporter toutes à la maison.

Et la faune ? L'ignorance des hommes lui porte un préjudice considérable. On est enclin à supprimer tout ce qu'on ne connaît pas, on considère comme nuisibles des espèces utiles et, surtout, on ne se rend pas compte que presque aucun animal n'est utile ou nuisible à tous les points de vue. « Ainsi, dit Galli-Valerio, on proclame à grands cris que les carnassiers et les oiseaux de proie sont nuisibles, et on oublie que ces animaux détruisent beaucoup de rongeurs et surtout qu'ils font la police sanitaire du gibier, en supprimant les malades et les infectés et en empêchant ainsi la dissémination d'épizooties redoutables. » L'ignorance si répandue concernant les espèces animales est imputable à l'école qui devrait faire connaître les animaux sauvages. Ces derniers éveillent d'ailleurs tant d'intérêt chez les enfants. Pour initier le personnel enseignant à cette tâche et le documenter, comme il convient, l'Ecole primaire est l'organe tout désigné. Quelle joie, quel profit pour ses lecteurs d'y trouver, de temps à autre, des articles intéressant la terre du Valais, ses sites, sa flore, sa faune, ses villages et ses coutumes !

La protection doit s'étendre aussi aux animaux domestiques, nos fidèles serviteurs, que l'enfant doit s'habituer à traiter avec bonté et douceur, comme l'exigent la dignité, la raison et le cœur humains ainsi que notre intérêt bien compris ; car c'est un fait banal d'expérience qu'un animal maltraité, mal soigné perd de

ses qualités, de sa valeur, de son utilité. Quel champ immense à l'action éducatrice des maîtres que celui de la protection des animaux ! Quelle dégradation pour l'homme de faire souffrir une bête sans défense ! Dans ce genre de méfaits qui a soulevé, si souvent, l'indignation de la presse valaisanne, l'ignorance, l'irréflexion, ont parfois une part plus grande que la froide cruauté.

Songez enfin à protéger le paysage, ses lignes, son architecture, sa prenante harmonie. C'est un art qui ne court pas la rue que de savoir exploiter la nature sans l'enlaidir. Et pour réussir dans ses applications, que de combats cet art ne doit-il pas livrer à l'incompréhension des uns, à l'apathie ou au mauvais vouloir des autres ; à l'égoïsme, à l'intérêt et à la spéculation conjugués ? Que de fois aussi ne doit-il pas céder aux exigences techniques de l'industrie moderne ? L'amant de la nature n'a plus alors que ses yeux pour pleurer devant le barrage ou la conduite sous pression qui outrage le plus bel aspect d'un site. Aussi, comment ne pas applaudir, aujourd'hui, au geste des citoyens de Saas-Fee qui écarte de la « Perle des Alpes » la route qui n'aurait jamais dû déflorer ces parages uniques au monde ! Ces montagnards ont compris quel trésor, quel capital représentent même dans l'ordre économique, l'éloignement des routes, la paix profonde, le charme indicible de la nature immaculée !

N'est-ce pas aussi protéger la nature que de lui épargner les souillures de tout genre, dans les lieux habités et dans les endroits fréquentés par les promeneurs ? La boue, le fumier, toutes sortes de débris déparent trop souvent nos plus jolis villages : « Il serait pourtant facile, nous dit un rapport, de transformer ces endroits en quelque chose de propre, de gai ; en les nettoyant, en y plantant des rosiers, des plantes grimpantes ; en y apportant un peu de soleil. En chassant petit à petit les laideurs de nos villages, nous protégerons avantageusement la nature... Apprenons à nos enfants à aimer la nature aussi dans le jardin. A côté des choux, des carottes et du persil, pourquoi ne verrait-on pas de gracieuses fleurs ? Et naturellement on taillera les haies et tout aura un aspect des plus agréables. »

Les travaux de MM. les instituteurs ont été complétés, notamment dans les districts de Sion et de Sierre, par une causerie fort suggestive de M. le Recteur Mariétan, professeur de sciences naturelles. Afin de ne point perdre le fruit de son magistral exposé, nous exprimons le vœu que les indications détaillées, les nombreuses données précises, concrètes qu'il a apportées au débat, fassent l'objet d'une publication, au cours de la prochaine année scolaire. De son côté, le Secrétariat général de la Ligue suisse pour la protection de la nature n'a pas caché sa vive satisfaction

au vu du choix du thème des conférences de 1935, et s'est fait un plaisir d'adresser à tous ceux qui en ont fait la demande la documentation traitant de cette question.

Quant aux *institutrices*, elles tiendront leurs assemblées régionales en automne. Sur la proposition du Comité de la Société des institutrices du Valais romand, le sujet suivant a été fixé : *Enseignement de la lecture aux trois degrés de l'école primaire*. a) Quels sont les moyens pour obtenir une bonne lecture ? Comment bannir le ton chantant, réaliser la netteté dans l'articulation et dans la prononciation des voyelles, lutter contre l'accent local ? b) Avantages et inconvénients de la lecture collective. c) Le mécanisme de la lecture peut-il nuire à la compréhension du texte ? La lecture à haute voix fait-elle tort à la lecture silencieuse ? d) La leçon de lecture considérée comme complément aux différentes branches du programme.

La lecture collective à haute voix se pratique encore dans nombre d'écoles au détriment de la lecture silencieuse. Celle-ci est pourtant le couronnement et l'aboutissement de celle-là. Dès le degré élémentaire, l'élève peut être initié à la lecture personnelle et silencieuse qui devient, au degré supérieur, le mode courant et normal de lire.

Disons un mot aussi des pauvres silencieux que sont les enfants sourds-muets du *Bouveret*. 135 enfants, venus des différents districts, ont été les hôtes de l'Institut durant le dernier cours. 72 ont suivi les classes des arriérés et 63 celles des sourds-muets. D'après le rapport de gestion la Presse suisse, qui a visité l'Institut à l'occasion de son Congrès annuel tenu à Lausanne, n'a pas ménagé son admiration à la vue d'un établissement si bien tenu et des soins maternels dont nos pauvres déshérités sont l'objet de la part des révérendes Sœurs qui ont droit à la reconnaissance du Pays.

Dix-neuf volontaires qui assurent les soins d'entretien de la maison, ont suivi le cours ménager de l'Institut. Au reste, 27 localités possèdent aujourd'hui des *écoles ménagères* qui rendent de précieux services. Sans elles beaucoup de jeunes filles qui ne peuvent suivre l'enseignement de Châteauneuf seraient privées de la formation qui leur est le plus nécessaire. L'hygiène, l'alimentation, la tenue du ménage laissent encore beaucoup à désirer. Aussi convient-il d'encourager la création de nouvelles écoles et d'obtenir tout le rendement possible de celles qui existent déjà.

Dans l'*enseignement secondaire*, on note, en général, un accroissement sensible des effectifs ; les trois collèges cantonaux enregistrent chacun leur maximum : 453 élèves à St-Maurice, 217 à

Brigue et 203 à Sion. « Faut-il uniquement s'en réjouir, dit le Rapport de St-Maurice, en pensant à l'instruction plus largement répandue ? Ou faut-il craindre aussi que trop d'élèves, peut-être, poussés du dehors vers des études dont ils n'éprouvent nulle faim, ne deviennent un jour des déracinés malheureux, et qu'ils ne fournissent finalement un recrutement à ce prolétariat intellectuel dont on commence à redouter l'apparition ? Mais cette crainte elle-même n'est-elle pas plus livresque que réelle, ou du moins ne se justifie-t-elle pas plus à l'étranger que chez nous ? L'un des éléments les meilleurs de l'équilibre social réside précisément dans le fait que notre pays est également éloigné de l'extrême indigence et de l'extrême abondance. Nous ne pensons pas, dès lors, que ces études secondaires (un milieu entre l'école primaire et l'université) auxquelles beaucoup aspirent, et se limitent, puissent ébranler notre solidité, surtout si à l'instruction s'ajoutent ou, mieux, se superposent la religion et l'éducation, la bonté et la simplicité, la politesse et l'humilité... »

Efforçons-nous de partager ce bel optimisme.

La crise d'ailleurs favorise passagèrement la fréquentation des écoles secondaires : bien des parents qui ne trouvent pas d'emploi ni d'occasion d'apprentissage pour leurs enfants, les poussent vers les études, sans doute avec l'espoir de les placer plus aisément une fois formés. Mais si cet espoir ne se réalise pas, et que les ressources des particuliers continuent à diminuer, les effectifs fléchiront, au bout de quelques années, surtout que l'augmentation des écolages de fr. 20-30 à fr. 60-80, imposée par des nécessités budgétaires, ne manquera pas de produire quelque effet déprimant... Remarquons aussi que sur le total de 873 étudiants, il a été délivré 45 certificats de maturité donnant directement accès aux études supérieures, soit un peu plus de 5 % du chiffre global des élèves. L'augmentation des écolages ou finances d'inscription rapportera à l'Etat quelques dizaines de mille francs qui permettront, avec les réductions de traitements et les contributions des communes, d'abaisser les frais d'instruction qui se montent actuellement à environ 200 fr. par élève, moyenne qui n'a pourtant rien d'exagéré.

Les 22 et 23 septembre 1934 s'est tenue à Sion, sous la présidence de M. le Dr A. Junod, la *trente-deuxième Assemblée annuelle de l'Association suisse pour l'enseignement commercial*, domaine dans lequel le Valais s'est considérablement développé, au point de compter aujourd'hui, abstraction faite des cours de la Société suisse des Commerçants, plus de 300 élèves, répartis en de nombreuses écoles de commerce dont cinq subventionnées par la Confédération.

Les participants suivirent avec un vif intérêt la conférence de M. le Recteur Truan, d'Aarau, sur l'étude des langues étrangères. A l'ancienne méthode grammaticale si éloignée de la vie pratique, s'est substituée partout la méthode intuitive ou directe, la seule vraie pour beaucoup, la seule bonne et féconde. Hélas ! où elle a régné en maîtresse exclusive, les résultats obtenus nous portent aux plus graves réflexions. Avec la nouvelle méthode, les élèves acquièrent l'aisance du parler, mais en lui sacrifiant la solide connaissance des lois fondamentales et la correction du langage. Le conférencier repousse donc l'emploi exclusif de la méthode directe, préconise le juste milieu et partant la discipline grammaticale, dont il montre la valeur éducative. La grammaire demeure la colonne vertébrale de l'enseignement rationnel des langues modernes.

M. le Professeur Aeby, de l'Université de Fribourg, résout par l'affirmative la seconde question à l'ordre du jour : « Les institutions suisses d'enseignement commercial répondent-elles aux besoins locaux et régionaux ainsi qu'à ceux de notre économie nationale ? » Il se place surtout au point de vue des écoles supérieures de commerce qui ont mission de préparer les élites économiques du pays. Il importe dès lors qu'à côté des objectifs purement professionnels et techniques, la formation commerciale embrasse l'éducation du caractère et la culture générale.

Qu'il nous soit permis, au terme de cette chronique, d'exprimer nos vœux d'heureuse et paisible retraite à *M. A. Hoeh*, qui fut durant plusieurs années membre de la Commission de rédaction de l'Annuaire et, plus de trente ans, directeur de l'Ecole normale des élèves-instituteurs de Sion, fonction qu'il vient de résigner, à cause de l'aggravation de l'état de ses yeux, mais, pour le reste en pleine verdeur intellectuelle et physique. Ses précieuses qualités d'intelligence et de caractère ont puissamment contribué à faire de l'Ecole normale un établissement modèle, animé du meilleur esprit de discipline et de travail. Le vénéré démissionnaire emporte dans sa retraite, avec l'hommage d'admiration de tous les gens d'école, la reconnaissance d'une légion d'instituteurs excellemment formés, ainsi que celle du pays tout entier ; et, ce qui est plus consolant encore à son âme de religieux, la satisfaction du devoir accompli avec un dévouement sans bornes qui ne connut pas une heure de défaillance.

Une autre belle figure s'en est allée, elle, dans l'Eternité : *M. Paul Pignat*, âgé de 82 ans, que le drapeau de la S. V. E. accompagna, le 12 avril 1935, au cimetière de Sion. La vie de cet homme de bien s'était identifiée avec l'Ecole valaisanne qu'il servit, pendant plus de quarante ans, en qualité de premier

secrétaire au Département de l'Instruction publique, où il vit se succéder de nombreux conseillers d'Etat dont il devint le collaborateur fidèle, dévoué, indispensable. Fondateur de l'Ecole primaire, organe de la S. V. E., en 1891, puis du Jeune catholique si répandu parmi la jeunesse scolaire, M. Pignat édita de nombreux manuels qui servirent à enseigner plus d'une génération. Cœur d'or, il connut même des heures difficiles, à cause de sa bonté trop grande qui ne refusait aucun service, et que Dieu récompense aujourd'hui avec usure. Puisse la belle carrière du regretté disparu susciter de fervents imitateurs !

D^r MANGISCH.

Vaud.

Enseignement primaire.

C'est la question des *cours complémentaires* soit de l'enseignement post-scolaire qui, en 1934, a préoccupé et, en 1935, préoccupe encore les autorités scolaires et le personnel enseignant.

Les instituteurs, dans les conférences officielles de mai 1934, et les commissions scolaires, dans celles de novembre, ont eu l'occasion d'émettre leurs avis et leurs vœux sur les réformes à apporter à ces cours qui, malgré ce qu'en pensent d'aucuns, ont rendu certainement des services, mais peuvent être sensiblement améliorés dans leur organisation et dans leur programme.

Or le Grand Conseil, dans sa séance du 13 mai 1935, fut appelé à se prononcer sur une motion tendant à la modification de la loi du 19 février 1930 sur l'instruction publique primaire, dans le sens de la suppression des cours complémentaires. Après une discussion à laquelle prirent part entre autres plusieurs partisans résolus du maintien de ces cours, l'autorité législative cantonale renvoya la motion au Conseil d'Etat en exprimant le désir que la question soit résolue dans le cours de la présente année.

Le Département de l'instruction publique, tenant compte des vœux émis dans les conférences officielles de mai et novembre 1934, a élaboré un projet de loi, de règlement et de programme qu'il soumettra prochainement au Conseil d'Etat.

Il est intéressant de relever que la consultation du personnel enseignant et des commissions scolaires a permis de constater que, si les instituteurs désirent la suppression des cours en vue d'une refonte complète de ces derniers, la grande majorité des commissions scolaires se sont déclarées favorables au maintien